



SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL

ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2017

RÉSOLUTIONS 2017-129 À 2017-132 INCLUSIVEMENT

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée extraordinaire du conseil d'administration de la **SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE LAVAL** tenue le **28 septembre 2017** à 10 heures, par voie d'appel conférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M.	David De Cotis	président et conseiller municipal
M.	Gilbert Dumas	vice-président et conseiller municipal
Mme	Aline Dib	administratrice et conseillère municipale
Mme	Jocelyne Frédéric-Gauthier	administratrice et conseillère municipale
M.	Steve Bletas	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
M.	Michel Reeves	administrateur et représentant des usagers du transport régulier

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS

M.	Guy Picard	directeur général
Me	Pierre Côté	secrétaire corporatif

M. David De Cotis agit à titre de président de l'assemblée. M^e Pierre Côté agit à titre de secrétaire.

M. David De Cotis déclare la présente assemblée régulièrement ouverte et en conformité avec la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Le président déclare à l'assemblée que M. Vasilios Karidogiannis avait motivé son absence.

N'ayant aucune personne du public, la période de question réservée au public n'a donc pas lieu.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE DU 28 SEPTEMBRE 2017

L'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 28 septembre 2017 est déposé à l'assemblée.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Steve Bletas et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

2017-129

d'approuver, comme il a été présenté, l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du 28 septembre 2017.

SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION D'UNE ÉTUDE CONCEPTUELLE D'AXES PERFORMANTS ET STRUCTURANTS DE TRANSPORT COLLECTIF PAR AUTOBUS SUR LES BOULEVARDS DES LAURENTIDES ET NOTRE-DAME/CONCORDE - OCTROI DE CONTRAT À L'ENTREPRISE CIMA QUÉBEC S.E.N.C. (AO 2017-P-18)

ATTENDU QUE la Société de transport de Laval a procédé à un appel d'offres public pour retenir des services professionnels pour la réalisation d'une étude de concepts d'axes structurants de transport collectif par autobus sur les boulevards des Laurentides et Notre-Dame/Concorde et que neuf (9) entreprises se sont procuré les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QU'à l'ouverture des soumissions, quatre (4) entreprises ont déposé une soumission;

ATTENDU QUE la soumission de WSP CANADA INC. a été déclarée non conforme puisque cette dernière n'a pas déposé de lettre d'engagement ou de garantie d'exécution, tel qu'exigé dans les documents d'appel d'offres;

ATTENDU QU'un comité de sélection a donc analysé et évalué les soumissions conformes selon un système de pondération et d'évaluation, conformément à l'article 96.1 de la Loi sur les sociétés de transport en commun (R.L.R.Q., c. S-30.01) et à la résolution numéro 2017-100 adoptée par le conseil d'administration de la Société de transport de Laval le 13 juillet 2017;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse et l'évaluation des offres de service par ledit comité de sélection, l'enveloppe de prix de SNC-LAVALIN INC. n'a pas été ouverte puisque cette entreprise n'a pas obtenu le pointage intérimaire requis de 70 points;

ATTENDU QUE, suite à l'analyse et l'évaluation par ledit comité de sélection des soumissions conformes reçues et ayant atteint le pointage intérimaire de 70 points, il appert que la soumission ayant obtenu le meilleur pointage est celle de l'entreprise CIMA QUÉBEC S.E.N.C., aux coûts ci-après mentionnés.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier et secondée par monsieur Michel Reeves, il est unanimement résolu :

2017-130

d'octroyer le contrat de services professionnels pour la réalisation d'une étude de concepts d'axes structurants de transport collectif par autobus sur les boulevards des Laurentides et Notre-Dame/Concorde, selon les termes et conditions prévus aux documents d'appel d'offres, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, lequel est conforme, soit l'entreprise CIMA QUÉBEC S.E.N.C., aux coûts de 322 900 \$, toutes taxes exclues.

SERVICE D'ÉMISSION ET D'ENCODAGE DE CARTES OPUS POUR LA TOURNÉE SCOLAIRE 2017 - CONTRAT AVEC L'ENTREPRISE GESTION TERMICO INC. (AO 2017-P-08) - APPROBATION D'UNE MODIFICATION AU CONTRAT

CONSIDÉRANT QUE le 29 mai 2017, la STL octroyait un contrat (résolution 2017-71) pour un service d'émission et d'encodage de cartes OPUS pour la tournée scolaire 2017 (maximum de 4000 cartes), selon les termes et conditions prévues aux documents d'appel d'offres, au plus bas soumissionnaire conforme ayant répondu à l'appel d'offres, soit l'entreprise GESTION TERMICO INC.;

CONSIDÉRANT QUE, dans le cours de la tournée scolaire 2017, la demande pour l'émission et l'encodage de cartes OPUS a été plus élevée que prévu;

CONSIDÉRANT QU'afin de répondre à la demande, il y aurait lieu de permettre l'émission et l'encodage d'un maximum de 1 400 nouvelles cartes OPUS, et ce, pour un montant maximal de 11 200 \$ avant taxes.

EN CONSÉQUENCE, sur motion dûment proposée par monsieur Michel Reeves et secondée par madame Aline Dib, il est unanimement résolu :

2017-131

d'approuver, pour les raisons précitées au préambule, une modification au contrat en vigueur avec l'entreprise GESTION TERMICO INC. afin d'y permettre une dépense supplémentaire maximale de 11 200 \$ avant taxes.

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Sur motion dûment proposée par madame Aline Dib et secondée par madame Jocelyne Frédéric-Gauthier, il est unanimement résolu :

2017-132 de lever l'assemblée à 10h08.

Adopté tel que présenté

David De Cotis, président

Pierre Côté, secrétaire-corporatif